



INTERNATIONAL
OIL POLLUTION
COMPENSATION
FUNDS 1971
AND 1992

FONDS INTERNATIONAUX
D'INDEMNISATION DE 1971
ET DE 1992 POUR LES
DOMMAGES DUS À LA
POLLUTION PAR LES
HYDROCARBURES

FONDO INTERNACIONAL
DE INDEMNIZACIÓN DE
DAÑOS DEBIDOS A LA
CONTAMINACIÓN POR
HIDROCARBUROS
DE 1971 Y 1992

En bref: les réunions du FIPOL tenues en juillet 2003

10 juillet 2003

Le Conseil d'administration du Fonds de 1971 pour les dommages dus à la pollution par les hydrocarbures (Fonds de 1971) a tenu une réunion en vue d'examiner le niveau des paiements dans le cadre du sinistre du *Nissos Amorgos*.

Le montant total d'indemnisation disponible en l'espèce est de US\$83,2 millions. Le montant total des demandes approuvées et des demandes en suspens se chiffre à US\$175,2 millions. Pour cette raison, le Conseil d'administration avait décidé que les paiements du Fonds de 1971 devraient dans l'immédiat être limités à 40% des pertes ou dommages effectivement subis par chaque demandeur, tels qu'évalués par les experts du Fonds de 1971. Un grand nombre de demandes avaient fait l'objet d'accords de règlement avec les demandeurs, par exemple les demandes formées par quelque 2000 pêcheurs de crevettes du lac de Maracaibo. Cependant, ceux-ci n'avaient reçu que 40% des indemnités convenues. Le montant de US\$175,2 millions comprend une demande soumise par la République du Venezuela auprès de deux tribunaux différents au titre du même dommage; cette demande fait manifestement double emploi.

Au cours des débats, il a été souligné que le Fonds de 1971 visait essentiellement à indemniser aussi rapidement que possible les victimes de la pollution par les hydrocarbures. Cela était particulièrement important pour ce qui est des groupes de la société les plus faibles économiquement, dont les pêcheurs de crevettes faisaient souvent partie. Le procureur général du Venezuela avait reconnu l'existence de la situation de recoupement en ce qui concerne la demande de la République du Venezuela.

Le Conseil d'administration a par conséquent considéré que le Fonds de 1971 pourrait relever le niveau des paiements au titre de ce sinistre sans que le Fonds ait à faire face à une situation de surpaiement. Compte tenu des conditions économiques difficiles au Venezuela, en particulier en ce qui concerne les pêcheurs de crevettes, le Conseil a décidé de relever le niveau des paiements dans le cadre de l'affaire du *Nissos Amorgos*, en le portant de 40% à 65% des pertes ou dommages effectivement subis.

Réunions à venir

Les réunions ci-dessous sont prévues pour la suite de 2003.

Semaine du 20 octobre

Assemblée du Fonds de 1992
Comité exécutif du Fonds de 1992
Groupe de travail du Fonds de 1992
Conseil d'administration du Fonds de 1971

En 2004, les réunions se tiendront durant les semaines du 23 février, du 24 mai et du 18 octobre. D'autres réunions seront peut-être nécessaires, selon l'évolution de la situation relative aux sinistres existants et dans le cas de nouveaux sinistres.